



# Comptes 2015

## Rapport de la Commission financière

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

#### Composition de la Commission

*Pour le PS: M. Pierre-Alain Borel  
M. Pascal Bühler  
M. Oguzhan Can  
M. Patrick Jobin  
M. Yannick Rappan*

*Pour le PLR: M. René Curty  
M. Daniel Surdez  
M. Christophe Ummel*

*Pour le POP: Mme Sarah Blum  
M. Karim Boukhris  
M. Julien Gressot*

*Pour Les Verts: M. Pierre-Yves Blanc  
Mme Monique Erard*

*Pour l'UDC: M. Marc Arlettaz  
M. Marc Schafroth*

Constitution du Bureau de la Commission:

Lors de la première séance, le Bureau a été constitué comme suit:

*Présidence:* Mme Monique Erard

*Vice-présidence:* M. Oguzhan Can

*Rapporteure:* Mme Sarah Blum

Composition du Conseil communal:

M. Théo Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments, des Relations extérieures et de la Chancellerie.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président, directeur du dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse.

M. Jean-Charles Legrix, directeur du dicastère de la Sécurité, des Energies et du Tourisme.

Mme Nathalie Schallenberger, directrice du dicastère de l'Instruction publique, de la Santé et des Affaires sociales, de la Communication.

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des Finances, de l'Economie, des Ressources humaines et des Espaces publics.

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Pour l'examen des comptes 2015, la Commission s'est réunie à trois reprises, soit le 24 mars et les 7 et 18 avril 2016. Mme Nathalie Schallenberger était excusée le 24 mars et le 7 avril, MM. Yannick Rappan et Marc Schafroth étaient également excusés lors de la séance du 24 mars et MM. Jean-Pierre Veya, Pierre-Yves Blanc ainsi que Mme Sarah Blum l'étaient à celle du 7 avril et M. Pascal Bühler était excusé le 18 avril.

Les séances de sous-commissions ont eu lieu entre le 21 et le 24 mars.

Trois commissaires siégeaient pour la première fois, à savoir M. Julien Gressot qui remplaçait Mme Lucie Marchon et MM. Patrick Jobin et Oguzhan Can en remplacement de Mmes Katia Babey et Celia Clerc

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service des finances.

### Présentation générale des comptes 2015 par le Conseil Communal

Pour ces comptes 2015, le résultat opérationnel se soldait initialement par une perte de CHF 11'067'058.- mais après la dissolution des réserves non admises par MCH2, cette somme ne s'élevait «plus qu'à» CHF 5'776'630.

Si l'on compare ce résultat de CHF 11'067'058.- à ce que prévoyait le budget 2015, c'est-à-dire CHF 12'192'080.-, une amélioration de CHF 1'125'021.- est à constater.

Les principales variations sont les suivantes:

- Les charges du personnel ont diminué de CHF 2'495'031 en raison des nombreuses réductions de personnel dans l'administration.
- Le déficit a également été réduit grâce à des remboursements d'assurances maladie et accident non budgétés dans les comptes des écoles et dont la somme s'élève à CHF 600'000.-
- CHF 1'055'913.- sont en outre venus améliorer les intérêts, charges et revenus.
- En revanche, une diminution d'encre CHF 1'649'291.-- de recettes fiscales est à relever.

### Investissements

En ce qui concerne les investissements, ils s'élevaient à CHF 24'419'006.- en 2014 (alors que CHF 44'164'295.- étaient budgétés) et à CHF 23'153'513.- en 2015 (CHF 21'519'040.- étaient inscrits au budget). Cette baisse aura à l'avenir une influence sur le montant des amortissements et diminuera les charges.

### Réévaluations et provisions

A noter encore que le passage à MCH2 nous permet de réévaluer le patrimoine administratif, constitué principalement de bâtiments scolaires, à CHF 262'069'677.- . Le patrimoine financier, composé principalement de terrains, d'immeubles dont la valeur a dû être augmentée ou diminuée et d'autres valeurs corporelles, s'élève maintenant à CHF 41'070'139.-.

Ces réévaluations ont amené le Conseil Communal à provisionner CHF 72'525'391.- pour Prévoyance.ne (cette somme devait être provisionnée pour 2039 et l'est ainsi déjà en 2015). Des réserves ont également été établies pour la politique conjoncturelle (CHF 66'000'000.-) et pour les surcoûts provoqués par l'emprunt toxique DEPFA (provision de CHF 21'060'000.-).

### Projections

Après toutes ces opérations comptables, la Ville de La Chaux-de-Fonds a un compte de résultat reporté de CHF 51'714'370.- au 31.12.2015. Cette somme est heureusement bien supérieure à la limite de CHF 40 millions fixée dans le règlement communal sur les finances. En effet, le cas échéant des mesures d'assainissement auraient dû être prises pour réduire les déficits. Si le budget 2016 est réalisé comme prévu à hauteur de CHF 16,8 millions de déficit, ce montant sera directement déduit de l'excédent du bilan 2015 et un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 8,8 millions sera également effectué.

Pour le budget 2017, il faudra encore baisser les charges de CHF 4 millions pour que la limite des CHF 40 millions ne soit pas atteinte.

### Pertes sur les biens immobiliers du patrimoine financier

Le patrimoine financier a été réduit en raison des ventes réalisées en 2015. Si le bâtiment de Fantaisie 2 n'est pas rénové, il ne pourra pas être rentabilisé. Le projet Fantaisie 2/Paix 152 sera prochainement présenté plus en détail à la Commission. Mais l'on sait déjà que les locataires de l'immeuble Paix 152 seront déplacés dans le bâtiment de Fantaisie 2 qui doit absolument être assaini. Celui de Paix 152 est également amorti à hauteur de 1,6 million. Il pourra être vendu à CHF 4 millions.

Quant à la valeur du terrain de la Scierie des Eplatures, celle-ci a été diminuée pour le valoriser à CHF 250 le m<sup>2</sup>. Pour le début de 2016, on se retrouve avec une situation plus saine exception faite du compte de fonctionnement auquel il faut encore travailler.

### Discussions des rapports des sous-commissions en Commission plénière

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### Prise de position des groupes:

Position du groupe PS

Il y a une année, nous prenions connaissance avec stupeur et consternation du résultat final des comptes 2014 avec un déficit de CHF 12 millions, soit une différence de 14 millions avec le budget.

Cette situation était due à une baisse importante des recettes fiscales, notamment celles des personnes morales et pas seulement à des raisons conjoncturelles. Aujourd'hui et pour les prochaines années à venir rien n'a changé et c'est avec un fort sentiment d'impuissance et d'injustice que nous subissons la nouvelle répartition des recettes fiscales au niveau cantonal.

Le déficit 2014 avait à lui seul fait chuter la fortune de la Ville de près de CHF 28,5 millions à CHF 16 millions. Nous étions au bord du gouffre !

Grâce à des réévaluations comptables et au passage à MCH2, nous bénéficions d'un répit inespéré ! Profitons-en ! Nous nous devons de réagir pour que notre Ville puisse continuer d'exister telle que nous la connaissons et l'aimons aujourd'hui et que le slogan «un canton un espace» devienne une réalité et non cette situation injuste que nous connaissons aujourd'hui.

Nous accepterons les comptes 2015, tels que présentés par le Conseil communal et nous remercions l'ensemble des services pour l'élaboration de ces derniers. Les charges sont maîtrisées dans les limites fixées par le budget 2015, mais il faudra faire bien plus pour sortir de cette crise.

Or, pour le moment, le Conseil communal ne nous permet pas de voir l'avenir autrement qu'avec appréhension devant la baisse des recettes fiscales.

Nous attendons donc un plan de redressement des finances clair et socialement intelligent.

Position du groupe POP

Le groupe POP déplore certes le déficit de CHF 11 millions, mais ce résultat aurait pu être bien pire sans les efforts consentis par chacun.

Cette situation n'est pas viable sur le long terme: gel des investissements, nombreux sacrifices de la part des employés communaux, dont nous saluons les efforts, accroissement des inégalités... Quel avenir pour La Chaux-de-Fonds ?

Nous ne pouvons pas continuer ainsi, il arrivera un moment où les économies ne seront plus possibles et n'en seront pas sur le long terme. C'est ainsi que nous devons absolument nous battre au près du Canton pour une fiscalité plus juste et pour le maintien de nos infrastructures et services, vecteurs d'emplois. Nos efforts seront vains si les recettes n'augmentent pas, il est d'ailleurs frappant de constater que les sacrifices demandés au personnel communal ne compensent pas la moitié de la baisse des rentrées fiscales des entreprises.

Nous craignons en outre que la réserve de politique budgétaire ne s'épuise très rapidement, ce d'autant plus que la tendance va à vendre notre patrimoine immobilier.

Nous espérons que la situation se redressera bien vite, afin que notre Ville, troisième plus grande de Suisse romande, puisse continuer à rayonner et à vivre.

Prise de position du groupe Les Verts

Les comptes 2015 montrent que les efforts faits pour baisser nos dépenses sont suivies, presque inexorablement par une baisse des entrées fiscales, ce qui n'a rien pour nous rassurer.

L'inquiétude que nous nourrissons est d'entrée dans un cercle vicieux, qui, insidieusement, année après année, fait que la réduction des services, l'arrêt de certaines prestations comme celles liées à notre hôpital, les retards pris dans les entretiens courants, les retenues salariales, les réorganisations des services, le non-remplacement des collaborateurs partis soit en retraite soit pour un autre emploi, ne soit suivi de départs des employés communaux les mieux formés, ceux qui trouveront facilement un nouvel emploi et des contribuables ayant les moyens de se rendre sous d'autres cieux.

Ces prochaines années, nous aurons à préserver l'équilibre nécessaire entre les formes d'économies à réaliser et auxquelles nous ne pourrions échapper et tout ce qui fait apprécier de vivre dans notre métropole ou de venir s'y installer. Le gué est bien étroit.

Le groupe des Verts acceptera les comptes 2015.

### Position du groupe PLR

Les représentants PLR à la Commission financière constatent que le budget 2015 révisé a été tenu, tant au niveau des recettes qu'au niveau des coûts, ce qui est une maigre consolation.

Le passage au principe de la vraie valeur au bilan, imposé par la législation fédérale et cantonale dégage une importante augmentation d'actif immobilier, qui permet d'assainir des moins-values sur certains biens immobiliers, de provisionner des réserves pour Prévoyance.ne, pour les emprunts toxiques DEPFA ainsi que pour la politique conjoncturelle. Ceci permet à la Ville de repartir sur des bases saines sans augmentation d'impôts. Cependant, il faut bien être conscient que ceci ne peut se produire qu'une seule fois.

Reste le déficit structurel de la Ville.

Il convient de prendre en considération que c'est le résultat opérationnel qui est le «vrai» résultat de l'exercice, à savoir CHF 11.1 millions de déficit. Le travail de restructuration de la Commune doit se poursuivre afin de rabattre l'écart entre les recettes et les coûts, ce qui, conjointement au retour à une conjoncture meilleure, dégagera des marges qui permettront à nouveau d'investir dans des projets utiles à la population.

Ce travail est le défi qui nous attend pour les prochaines années, si nous voulons répondre aux attentes des citoyennes et citoyens de notre Ville.

## Position du groupe UDC

Les représentants UDC à la Commission financière ne peuvent pas se satisfaire d'un résultat opérationnel déficitaire de plus de CHF 11, 5 millions. Un tel excédent de charges est inacceptable pour une collectivité telle que La Chaux-de-Fonds.

Néanmoins, ils saluent les premiers efforts entrepris par le Conseil communal et les services de l'Administration. Ceux-ci ont permis une maîtrise des charges de personnel, mais les biens, services et autres charges d'exploitation nécessitent encore un effort de rigueur.

De manière générale, les commissaires UDC regrettent également le taux fiscal élevé, qui n'est de loin pas un signe encourageant à venir s'établir dans notre Ville ou, au moins, d'y rester.

Les contraintes de l'Etat et les reports de charges, même modestes, restent un élément néfaste à la gestion d'une commune, inadmissible sans compensation. Nous encourageons vivement l'Exécutif à mettre tout en œuvre pour éviter une détérioration forcée de nos finances par le Conseil d'Etat.

Finalement, la mise en place du nouveau modèle comptable MCH2 a permis d'améliorer exceptionnellement le compte de résultat de plus de CHF 5 millions. Bien que cela puisse nous réjouir, nous restons perplexes sur les résultats futurs car nous ne pourrons plus refaire cette opération dans les années à venir. Dès lors, nous invitons le Conseil communal à rester très vigilant et proactif dans la gestion courante mais également – et surtout – lorsque des emprunts sont contractés.

Les représentants UDC acceptent les comptes 2015 tels que présentés, malgré le goût amer que ces derniers leur laissent.

### Adoption du rapport de la Commission:

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes 2015:

Les comptes 2015 tels que présentés par le Conseil Communal sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

La Commission remercie spécialement toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, en particulier le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière  
Sarah Blum  
Rapporteure